



Arrete longue maladie et perte de mon poste - reclassement

Par **NINILO38**, le 14/07/2008 à 17:37

Bonjour,

Voici ma situation :

Septembre 2007 je reprends un nouveau poste "assistante achats" qui est aussi une création de poste (sorte d'évolution, ça faisait 2 ans que je demandais).ce, à 80% car congé parental.

Mais gros problèmes de santé, J'ai été en arrêt maladie depuis mi nov 2007 à mai 2008 (opération d'une hernie discale, 8 mois de morphine....)

Je reprends donc mon poste d'assistante achats début juin en mi temps thérapeutique avec accord médecin du travail, neurochirurgien etc...pour 3 mois sur mon congé parental de 80% (donc 40%).

Bien entendu, j'ai été remplacée par une collègue interne pendant 4 mois et à mon retour nous nous retrouvons à 2 sur mon poste qui suffisait à la base pour un 80%. (ils l'a garde à ce poste).

J'ai prévu une formation pour avril 2009 dans ma fonction et j'en ai parlé à mes responsables qui étaient ok (discussion avant mon arrêt et après). Ceci pour pouvoir évoluer et me spécialiser dans ce domaine qui me plait.

Depuis mon retour, j'ai donc le droit à des oui -oui au niveau hierarchique et là j'apprend du jour au lendemain qu'il faut que je retourne à mon ancien poste "assistante bureau d'études" qui ne me plait pas du tout et ils le savent !

J'ai le sentiment qu'ils se foutent de moi et je le vis très mal ! (aucune franchise, on me mène

en bateau depuis mon retour à chaque fois que je pose des questions sur la situation du poste)

C'est comme si ils voulaient que je parte de moi même !

Est-il possible d'avoir un recours en justice ? (ils ont déjà fait cette sorte de pression à une collègue, qui est allée aux prud'hommes et a gagné !

Dois-je reprendre mon ancien poste ? Quels sont mes droits ? Merci, mille fois pour votre aide ! Je sombre en dépression, j'étais déjà faible et ça n'arrange rien.

J'attend votre aide....